

ENQUETE SUR LA PRODUCTION DE DECHETS NON DANGEREUX DANS L'INDUSTRIE EN 2012



SIRET

Pour tout renseignement concernant cette enquête, vous pouvez contacter : Nicole Chrétien - tél : 02 31 45 73 79 - Courriel : contact-a04-ssne@insee.fr



INSEE

Service de Statistiques Nationales d'Entreprises 5 rue Claude Bloch

BP 95137

14024 CAEN CEDEX

Nom et coordonnées de la personne ayant répondu à ce questionnaire et susceptible de fournir des renseignements complémentaires :

Nom du correspondant : Service, Titre, Fonction :

Téléphone : Télécopie :

Courriel:

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**. Visa n° 2013X087EC et 2013X086EC du Ministre de l'économie et des finances, valables pour l'année 2013. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. Questionnaire confidentiel destiné à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

A - Informations générales

	9
Code APE de votre établissement :	Votre établissement a-t-il une activité industrielle de production ? OUI□ NON□
Si votre code APE: - a été modifié , merci de l'indiquer: commence par 33 , votre activité est-elle réalisée uniquement chez le client (pas de travaux préalables dans votre établissement)? OUI NON	Sinon, précisez clairement la nature de l'établissement (gestion administrative, comptable ou informatique, recherche & développement, centre d'essais, entrepôt) :
Le dernier effectif connu pour l'établissement est compris entre Si ce n'est pas le cas, merci d'indiquer ici votre effectif salarié	(nombre de salariés) au 31/12/2012 :
	es de plusieurs établissements <u>en précisant l'identité de ceux-ci</u>
B- Questions qualitatives	s sur la gestion des déchets
a □ une préoccupation environnementale b □ un enjeu économique c □ un moyen de rationaliser le fonctionnement de vos d □ des contraintes ou des obligations	
2. Avez-vous une organisation de la gestion des déchets dans Si oui, quels moyens avez-vous affectés à cette organisation a personnel dédié à la gestion des déchets b sensibilisation et formation du personnel à la gestic c mise à disposition d'équipements de tri des déchet d recours à un prestataire intervenant à l'intérieur de autre, veuillez préciser :	on ? (plusieurs réponses possibles)
3. Comment connaissez-vous les quantités de déchets produits a □ par les factures des collecteurs et/ou des organism b □ par des pesages c □ autre (coefficients techniques, caractérisation),	mes de traitement des déchets
·	tablissement » même si la facturation est gérée au niveau de l'entreprise
·	l votre groupe/réseau
5. Selon vous, quelles sont les actions à mener en priorité ? (pl a	

C - Production de déchets non dangereux en 2012

Veuillez lire les informations ci-dessous et la notice avant de remplir les tableaux suivants :

- Les « déchets » sont les matières destinées à l'abandon ainsi que celles recyclées, valorisées, traitées, mises en décharge ... en interne (sur site) ou en externe. La définition d'un déchet est donc indépendante de la destination du déchet. Elle l'est aussi des notions économiques liées à sa gestion (coûts d'élimination ou bénéfices lors de la valorisation). Les déchets, ré-introduits dans le processus de production de l'établissement, ne doivent pas être comptabilisés (voir notice explicative).
- Les déchets concemés par cette enquête sont les déchets non dangereux. Cette enquête ne porte donc pas sur les substances explosives, inflammables, nocives, toxiques etc... comme les déchets acides....Tous déchets souillés par une substance dangereuse (chiffons souillés, verre souillé, bois traité avec des substances dangereuses...), sont considérés comme des déchets dangereux
- Pour chaque type de déchets produit, veuillez cocher la case « catégorie de déchets » concemée puis remplir la ligne correspondante
- Merci de remplir le questionnaire **en tonnes** lorsque vous le pouvez ou à défaut en m³ (ou en nombre pour la ligne G1 « palettes »). En cas de quantité inférieure à 1 tonne ou 1 m³ arrondir à la première décimale (ex pour 320 Kg, indiquer 0,3)

Non

Oni:

Avez-vous produit plus d'une tonne (ou plus d'1m³) en 2012 de déchets non dangereux?

			ပ်	C1 - Quantité de boues et effluents non dangereux	boues et	effluents no	on dangere	ΧN					
Existe-t-il sur votre site:	a - une s	a - une station d'épuration ?				Oui 🗆 Non	Non						
	p - nue s	b - une station de pré-traitement ?	nent?			Oui 🗆 Non	Non						
Le tableau suivant concerne les déchets de boues. Merci de cocher la case ou les cases de la colonne « Catégorie de déchets » produits par votre établissement puis de renseigner les informations demandées.	les déchets de boue	es. Merci de cocher	la case	ou les cases	de la colon	ine « Catégor	ie de déche	ts » produits	par votre éta	ablissement p	ouis de rense	igner les ir	formations
	Quantité de boues produites en 2012	produites en 2012	00	Traitement des déchets	Traitement des déchets	s ncernées			Mode de	Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode	déchets		
Catégorie de déchete	Réponse de préférence en tonne	Frence en tonne	<u> </u>	5						600000000000000000000000000000000000000	5		
cochez la case si vous êtes				hors	hors site, collectés par	par					Incinération Valorisation	Valorisation	
concernés par ce déchet	Quantité totale (en humide)	dont teneur en matière séche	sur site	sur site Prestataire spécialisé ou	Services municipaux	Services Votre municipaux établissement	Epandage	Epandage Compostage	Station d'épuration	Méthanisation		(matière, alim. animale)	Mise en décharge

Suc

C2 - Quantité de déchets organiques non dangereux

%

%

%

%

%

%

%

E

TONNES OU

□ N2 Autres boues ou effluents (eaux usées...)

%

E.

TONNES ou

(uniquement si vous avez une station d'épuration sur votre site)

□ N1 Boues de STEP

autre

%

%

Le tableau suivant concerne les déchets organiques (y compris les déchets alimentaires). Merci de cocher la case ou les cases de la colonne « catégorie de déchets » produits par votre établissement puis de renseigner les informations demandées

	Quantité produite en	Part de produits périmés ou mis	coch	Traitemer	Traitement des déchets cochez la case ou les cases concernées	s icernées			Mode de indiquez l	Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode	d échets par mode		
cochez la case si vous êtes	2012	au rebut ou		hon	hors site, collectés par	s par					Incinération	Valorisation	
concernés par ce déchet	Réponse de préférence en tonne	invendus dans la quantité de déchets	sur site	Prestataire spécialisé ou autre	Services municipaux	Services Votre municipaux établissement	Epandage	Epandage Compostage	Station d'épuration	Méthanisation	(avec ou sans récupération d'énergie)	(matière, alim. animale)	Mise en décharge
□ O1 Déchets organiques d'origine végétale (fruits, légumes, déchets verts…)	TONNES ou m³	%			0		%	%	%	%	%	%	%
☐ O2 Autres déchets organiques (origine animale ou mélange animal/végétal)…)	TONNES ou m ³	%					%	%	%	%	%	%	%

A4G2

က

C3 - Quantité de déchets non dangereux non triés

Le tableau suivant concerne les déchets non-triés (en mélange). Merci de cocher la case si ce déchet est produit par votre établissement puis de renseigner les informations demandées

	1	en Centre de tri ou rge déchèterie*	%
chets mode	Ē	Mise en décharge	%
nent des dé centage par	Incinératio	<u>sans</u> récupératic d'énergie	
Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode	Valorisation Incinération Incinération	<u>avec</u> récupération d'énergie	%
Mo ind	Valorisation	organique, <u>avec</u> <u>sans</u> compostage, récupération épandage d'énergie d'énergie	%
		Recyclage, valorisation matière	%
ets oncemées	és par	Services Votre municipaux établissement	
Traitement des déchets cochez la case ou les cases concernées	hors site, collectés par	Services municipaux	
Traiteme hez la case c	ho	Prestataire spécialisé ou autre	
000		sur site	
Compactage des déchets		vos déchets ont été compactés	13 0 % 30 % 70 % 100 % Oui □ Non □
Part d'emballage dans la	the de la	100 %	
nballage	quantité de déchets cochez la case la plus proche de la réalité		% 02 %
Part d'er			0% 30
Quantité produite	en 2012	Réponse de préférence en tonne	TONNES ou m³
Catégorie de déchets Quantité produite	cochez la case si vous	êtes concernés par ce déchet	□ P1 Déchets en mélange

C4 - Quantité de déchets non dangereux triés

Le tableau suivant concerne les déchets triés selon leur nature. Merci de cocher la case ou les cases de la colonne « catégorie de déchets » produits par votre établissement puis de renseigner les informations demandées

Catégorie de déchets	Quantité produite	Part d'emballage dans la	Compactage des déchets	coc	Traiteme	Traitement des déchets cochez la case ou les cases concemées	ts ncemées		Mo ind	Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode	e <mark>nt des déch</mark> entage par mo	ets ode	
cochez la case si vous		quantité de déchets cochez			hon	hors site, collectés par	s par		Valorisation	Incinération	Incinération		int of outside
étes concernés par ce déchet	Réponse de préférence en tonne	la case la plus proche de la réalité	ont été compactés	sur site	Prestataire spécialisé ou autre	Services municipaux	Votre établissement	Recyclage, valorisation matière	organique, compostage, épandage	<u>avec</u> récupération d'énergie	sans récupération d'énergie	Mise en décharge	Centre de tri ou déchèterie*
□ A1 Déchets de verre	TONNES ou m ³	0% 30% 70% 100%	° Oui 🗆 Non					%				%	%
☐ B1 Métaux ferreux	TONNES ou m ³	0% 30% 70% 100%	° Oui □ Non □					%				%	%
☐ B2 Métaux non ferreux (aluminium, cuivre)	TONNES ou m ³	0% 30% 70% 100%	% Oui □ Non □					%				%	%
□ B3 Métaux en mélange	TONNES ou m ³	0 % 30 % 70 % 100 %	6 Oui □ Non □					%				%	%
☐ C1 Polyéthylène basse et haute densité (film, sac d'emballage, bidon, pot) et polysyrène expansé (calage)	TONNES ou m3		Oui□Non□				0	%		%	%	%	%
☐ C2 Autres matières plastiques (y compris PVC)	TONNES ou m³	0% 30% 70% 100%	oui □ Non □					%		%	%	%	%
□ D1 Cartons	TONNES ou m ³		Oui 🗆 Non					%	%	%	%	%	%
□ D2 Papiers	TONNES ou m ³	0 % 30 % 70 % 100 %	6 Oui □ Non □					%	%	%	%	%	%
☐ D3 Papiers et cartons en mélange	TONNES ou m ³	0 % 30 % 70 % 100 %	6 Oui □ Non □					%	%	%	%	%	%

* N'utilisez cette colonne que si vous ne connaissez pas la destination finale du déchet après passage par le centre de tri

|___| heures |___| minutes

4

Catégorie de déchets	Quantité produite	Part d'emballage dans la	Compactage des déchets	000	Traiteme hez la case o	Traitement des déchets cochez la case ou les cases concemées	ts ncemées		Mo	i <mark>de de traitem</mark> Iquez le pourc	Mode de traitement des déchets indiquez le pourcentage par mode	ets ode	
cochez la case si vous	en 2012	quantité de déchets cochez	indiquez si		hor	hors site, collectés par	s par	Dodowood	Valorisation	Incinération	Incinération		int ob out
êtes concernés par ce déchet	Réponse de préférence en tonne	la case la plus proche de la réalité	vos déchets ont été compactés	sur site	Prestataire spécialisé ou autre	Services municipaux	Votre établissement	recyclage, valorisation matière	organique, compostage, épandage	<u>avec</u> récupération d'énergie	<u>sans</u> récupération d'énergie	Mise en décharge	centre de tri ou déchèterie*
☐ E1 Déchets textiles et de cuir	TONNES ou m ³	0% 30% 70% 100% \[\Boxed{\text{D}} \Boxed{\text{D}} \Boxed{\text{D}}	Oui 🗆 Non					%	%	%	%	%	%
□ F1 Pneumatiques	TONNES OU m ³		Oui 🗆 Non					%		%	%		%
☐ F2 Autres déchets de caoutchouc	TONNES ou m ³		Oui 🗆 Non					%		%	%	%	%
☐ G1 Palettes perdues et usagées	TONNES ou nombre		Oui 🗆 Non 🗆					%	%	%	%		%
☐ G2 Caisses et cagettes en bois usagées	TONNES ou m ³		Oui 🗆 Non					%	%	%	%	%	%
☐ G3 Copeaux, sciures, écorces ou plaquettes	 TONNES ou m³		Oui 🗖 Non 🖺					%	%	%	%	%	%
☐ G4 Bois en mélange	TONNES ou m ³	0% 30% 70% 100% \[\Boxed{\text{D}} \Boxed{\text{D}} \Boxed{\text{D}}	Oui 🗆 Non					%	%	%	%	%	%
☐ H1 Déchets minéraux	TONNES ou m ³		Oui 🗆 Non					%	%			%	%
☐ 11 Equipement hors d'usage (machine et mobilier hors d'usage, sauf DEE : pile, batterie et accumulateur ou équipement repris par le fournisseur)	TONNES ou m³		Oui 🗆 Non					%	%	%	%	%	%
☐ M1 Déchets de cantine/restaurant d'entreprise	TONNES ou m ³	0% 30% 70% 100%	Oui 🗆 Non					%	%	%	%	%	%
☐ Autres déchets non dangereux précisez :	TONNES ou m ³	0% 30% 70% 100%	Oui 🗆 Non					%	%	%	%		<u>*</u>

^{*} N'utilisez cette colonne que si vous ne connaissez pas la destination finale du déchet après passage par le centre de tri

Notice explicative

	Partie C : Production de déchets non dangereux
Déchets	Les déchets non dangereux, ré-introduits dans le processus de production <u>de l'établissement</u> , <u>ne doivent pas être</u> comptabilisés. Pour les établissements des secteurs de l'industrie : ne seront pas comptabilisés, les déchets automatiquement recyclés par les procédés de fabrication qui les ont produits, tels que les chutes de production qui sont réintroduites en tête de process <u>au sein du même établissement</u> (par exemple : les chutes de métal). Dès lors qu'un déchet sort de son site de production, il doit être comptabilisé. Par contre, un déchet (par exemple : déchets de bois) incinéré sur le site pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité doit être comptabilisé comme <u>déchet valorisé énergétiquement sur le site</u> . Les déchets suivants ne figurent pas dans le questionnaire et ne doivent pas être comptabilisés : Piles, batteries accumulateurs et huiles usagées : faisant l'objet d'un suivi spécifique (filières de la responsabilité élargie du producteur qui finance leur traitement), ils ne sont pas traités en tant que tels
Quantités produites	dans cette enquête. Si vous ne connaissez pas vos quantités de déchets, il est possible de les estimer en multipliant par exemple le volume de votre benne par le nombre de collectes dans l'année. Si vos déchets sont collectés par un prestataire externe, outre les factures, les bordereaux d'enlèvement contiennent des informations relatives aux quantités
Traitement des déchets (site de collecte)	Indiquez si les déchets sont traités sur votre site, ou le collecteur s'ils sont traités en dehors de votre site. Le terme « Services municipaux » désigne les services fournis par la commune ou la structure intercommunale pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. En pratique la collecte est effectuée soit par la collectivité (exploitation en régie) soit par une société délégataire (prestataire sous contrat avec la collectivité). Dès lors que l'établissement a établi un contrat spécifique pour la gestion de la collecte des déchets avec un prestataire spécialisé, la case « Prestataire spécialisé » devra être cochée. Choisissez « Votre établissement » si vous vous chargez vous-même de la collecte des déchets et de leur transport jusqu'au lieu de leur élimination.
Mode de traitement des déchets	Pour chaque déchet, indiquez le pourcentage des tonnages concernés par le ou les mode(s) de traitement, que le déchet soit éliminé en interne ou en externe. La somme en ligne de ces pourcentages doit faire 100%. (Pour les déchets de types C3 et C4 voir précisions au verso).
Part d'emballage	Pour chaque catégorie de déchets produits, il vous est demandé d'indiquer le % d'emballages contenus dans ces déchets. Merci d'estimer approximativement et de préciser parmi les propositions (0%, 30%, 70%, 100%) quelle part est la plus proche de votre estimation.
	Exemple : les déchets de films plastiques d'emballages sont à comptabiliser dans la partie C4, catégorie C2 s'ils sont mélangés à d'autres plastiques. L'information demandée est la part en pourcentage que représentent les emballages dans ces déchets. Les rebuts de production des industries de l'emballage ne sont pas considérés comme des emballages.

Partie C2 : Quantité de déchets organiques non dangereux

Ces déchets concernent principalement les établissements de l'industrie agro-alimentaire et du commerce alimentaire. Il peut s'agir de résidus organiques d'origine végétale ou animale issus de la préparation des aliments, de produits impropres à la consommation humaine ou animale, de produits périmés ou invendus non repris, de déchets d'échantillonnage, de matières organiques évacuées lors des opérations de nettoyage des installations (<u>eaux blanches</u> par exemple), des <u>déchets verts</u>... Les <u>refus de dégrillages</u> organiques sont aussi à comptabiliser dans ces catégories.

Ces déchets n'incluent pas les déchets des cantines, restaurants qui correspondent à la rubrique « M1 - Déchets de cantine/restaurant d'entreprise » (tableau C4) ni les déchets en mélange pouvant contenir des substances organiques qui doivent figurer dans le tableau C3.

	Parties C3 et C4 : Quantité de déchets non dangereux non triés (C3) et quantité de déchets non dangereux triés (C4)
	Recyclage, valorisation matière: valorisation du déchet comme matière première de recyclage (cas du verre, des métaux, des papiers-cartons ou des matières plastiques), réutilisation (de palettes, fûts bouteilles, rechapage de pneumatiques etc.). La valorisation matière des déchets organiques (C2 comprend la production de matières fertilisantes, par exemple.
	Valorisation organique, épandage, compostage: fermentation des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange de résidus organiques et minéraux, pouvant être utilisé pour l'amendement des terres agricoles.
Mode de traitement des déchets	Incinération avec récupération d'énergie : envoi dans des usines d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie ou dans des installations spécialisées (qui, elles, font de la valorisation énergétique) et toutes autres utilisations des déchets sur site pour la production d'énergie (exemple : déchets de bois dans les chaudières.)
	Incinération sans récupération d'énergie : incinération sans récupération de chaleur en unités de traitement des ordures ménagères ou dans des installations spécialisées, voire sur site.
	Mise en décharge : décharges de classe 2 (pour ordures ménagères et déchets assimilés) et de classe 3 (déchets inertes : terre et cailloux), installations de stockage ou d'enfouissement.
	Centre de tri ou déchèterie : Il s'agit en pratique d'une étape intermédiaire de collecte des déchets.
	Si vous connaissez la destination finale du déchet <u>après passage par le centre de tri</u> (recyclage mise en décharge,), le pourcentage sera renseigné au niveau de la colonne représentant cette destination finale (recyclage, mise en décharge). Si vous ne connaissez pas cette destination finale, le pourcentage sera renseigné au niveau de
	la colonne « centre de tri ou déchèterie ». Cette catégorie comprend aussi les centres de transfert, de regroupement et de transit des déchets ainsi que les activités de démontage et de démantèlement
Déchets non triés (C3)	Les déchets non dangereux en mélange, souvent appelés « DIB » (Déchets Industriels Banals) sont composés de matières différentes (verre, papiers-cartons, métaux, plastiques, caoutchouc, bois textile-cuirs, déchets alimentaires dans leur emballage). Les déchets en mélange sont donc des déchets non triés et/ou résiduels.
	Les déchets composés d'une seule matière (exemples : mélange de films d'emballage, de polystyrène etc.) sont considérés comme des déchets non mélangés et relèvent de la partie C4 du questionnaire.
	Si vous ne connaissez pas la quantité exacte de vos déchets en mélange (par exemple, en cas de collecte municipale), merci d'en faire une estimation (par exemple, en calculant le volume de vos bennes, de vos big bags en m³ - et en multipliant par le nombre de ramassages en 2012).
Déchets triés (C4)	Déchets d'équipements hors d'usage (I1) (exemple les cartouches d'encre) : il ne faut pas inclure dans cette catégorie les déchets repris par votre fournisseur (c'est lui qui les déclare en déchets), ni les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) qui sont pour l'essentiel des déchets dangereux, ni les appareils électroménagers rapportés par vos clients. Doivent figurer dans cette rubrique vos machines, équipements non dangereux, mobiliers hors d'usage Sous cette rubrique, ne déclarer que les déchets de votre établissement.
	Déchets de cantine/restaurant d'entreprise (M1) : correspond strictement aux déchets des cantines et restaurants réservés au personnel de votre établissement. Ne pas déclarer les déchets alimentaires des cafétérias et restaurants dédiés au public externe.

Autres déchets non dangereux : correspond à vos déchets non dangereux produits en 2012 non répertoriés dans ce questionnaire. Précisez alors bien de quel type de déchets il s'agit.